

SENTIERS-AMITIES

Club de randonnée pédestre

MCC

4, allée des Brotteaux
CS 70270
01006 BOURG en Bresse cedex

DEMANDE ou RENOUELEMENT D'ADHESION (2022 / 2023) (rayer la mention inutile)

Je soussigné(e) : 1- Mme – Melle..... Prénom

2- M..... Prénom

Né(e) le 1 - / /
(jour) (mois) (année)

2 - / /
(jour) (mois) (année)

Enfants à charge

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe

Adresse complète :

Commune..... Code Postal

☎ obligatoire L.R. Oui/Non Mobile

Acceptez-vous que vos coordonnées téléphoniques figurent sur la liste du club diffusée aux adhérents : oui non

.....@ :

Acceptez-vous que votre adresse mail figure sur la liste du club diffusée aux adhérents : oui non

Personne à prévenir en cas d'accident (obligatoire une seule personne)

(Nom et ☎)

Demande à adhérer à l'Association : "SENTIERS AMITIES"

Ci-joint un chèque correspondant à :

- la cotisation **OPTION N°** : (voir au verso) = €
- l'abonnement facultatif à "PASSION RANDO" (magazine trimestriel de la F.F.R.P.*) €

Total du chèque, libellé à l'ordre de "SENTIERS AMITIES": = €

☞ J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux Associations d'une Fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui m'est acquise, il m'est proposé plusieurs formules d'assurance facultative pour couvrir mes propres accidents corporels.

Sauf pour l'option 3, je joins **obligatoirement le certificat médical** de «Non contre indication à la pratique de la randonnée pédestre » ou **l'attestation** (sans lesquels la licence ne pourra m'être délivrée). Et je m'engage à être convenablement équipé pour les sorties auxquelles je participerai.

Fait à le / /

Mention manuscrite : « lu et approuvé » + signature

SENTIERS AMITIÉS

Club de randonnée pédestre COTISATIONS 2022-2023

- **OPTION 1 : modèle IRA - Montant : 28 euros + 15 = 43 €**
Cotisation au club + licence F.F.R.P.* individuelle + Assurance (R.C. + défense & recours + frais de recherche & de secours + accidents corporels et assistance)
 - **OPTION 2 : modèle IMPN - Montant : 38 euros + 15 = 53 €**
Cotisation au club + licence F.F.R.P.* individuelle *multi loisirs pleine nature* + Assurance (comme option 1)
 - **OPTION 3 : modèle IRA ANP - Montant 26,70 euros + 15 = 41,70 €**
Licence F.F.R.P.* individuelle ; *associative hors pratique sportive* + Assurance (comme option 1) + cotisation au club
 - **OPTION 4 : modèle FR - Montant : 51,25 € + 15 € par adulte =**
Licence F.F.R.P.* familiale + assurance + Cotisation au club (gratuité pour les enfants)
 - **OPTION 5 : modèle FRA - Montant : 55,80 € + 15 € par adulte =**
Licence F.F.R.P.* familiale + assurance (comme option 1) + cotisation au club (gratuité pour les enfants)
 - **OPTION 6 : modèle FMPN - Montant : 75,80 € + 15 € par adulte =**
Licence F.F.R.P.* familiale *multi loisirs pleine nature*, + Assurance (comme option 1) + cotisation au club (gratuité pour les enfants)
 - **OPTION 7 : modèle FRAMP - Montant : 31,60 € + 15 € = 46,60 €**
Cotisation au club (gratuité pour les enfants) + licence F.F.R.P.* familiale *monoparentale* + Assurance (comme option 1)
 - **OPTION 8 : Cotisation au club, sans licence ni assurance = 15 €**
(Impossible sans licence extérieure à SENTIERS AMITIÉS)
- ⇒ Les personnes déjà titulaires d'une licence F.F.R.P. 2022/2023 doivent fournir une photocopie de cette licence.

ABONNEMENT magazine PASSION RANDO (4 numéros) (facultatif) : 10 €

Le club «*Sentiers Amitiés*» est affilié à la F.F.R.P.

Il est indispensable que tous ses membres actifs soient titulaires de la licence de cette fédération.

----- oOo -----

- Etablir votre chèque à l'ordre de «*Sentiers Amitiés*» et l'adresser, accompagné de la **demande d'adhésion signée, du certificat médical ou de l'attestation complétée et signée** (concernant le questionnaire de santé, que vous conserverez) à la trésorière de Sentiers Amitiés Mme FRERE Bernadette
- Pour les adhérents non internautes faire également parvenir à **Mme VIGIER Christiane (via la MCC)** : **5 enveloppes longues (format :11x22) timbrées et libellées à vos nom et adresse** afin de recevoir toutes informations ultérieures concernant le fonctionnement du club ainsi que « l'écho des sentiers ».
- Pour vous éviter des frais d'affranchissement, «*Sentiers Amitiés*» dispose d'une boîte aux lettres à la **MCC. 4, allée des Brotteaux. CS 70270 - 01006 BOURG EN BRESSE CEDEX.**
- La validité de la licence et de l'adhésion au club s'étend du **1^{er} septembre 2022 au 31 décembre 2023**, ainsi que l'assurance rattachée à la licence, soit 16 mois.

Sauf avis contraire de votre part, le club se réserve le droit d'utiliser votre image sur son site Internet.